R.P.
PALLISCO

Résumé du plan d'aménagement et des directives internes pour l'UFA 10 047b

Réalisé par

Cellule Aménagement PALLISCO

Nature +

Version 01 – Mars 2017

Avant propos

Informations générales

Ce document a pour objectif de diffuser auprès d'un large public les principes de gestion mis en œuvre par la société PALLISCO au sein de l'Unité Forestières d'Aménagement (UFA) 10 047b qu'elle exploite et dont elle est concessionnaire en propre.

Elaboration

Ce document a été réalisé par la Cellule d'Aménagement de la société PALLISCO avec la contribution de l'asbl Nature+ (Belgique).

Version

Ce document constitue la première version du résumé public du plan d'aménagement approuvé par l'administration des forêts (MINFOF) en octobre 2015.

SOMMAIRE

1 INTRODUCTION 4

2 PRESENTATION DE PALLISCO 4

3 PRESENTATION DE LA CONCESSION 5

4 ENVIRONNEMENT SOCIO-ECONOMIQUE 8

5 ETAT DE LA FORET 10

6 OBJECTIFS D'AMENAGEMENT 15

7 AMENAGEMENT PROPOSE 16

8 DECISIONS D'AMENAGEMENT 18

9 DECOUPAGE DES UFA 20

10 ORGANISATION DES OPERATIONS D'EXPLOITATION FORESTIERE 23

11 PROGRAMME DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT 25

12 PROGRAMME SOCIAL 28

13 ACTIVITES DE RECHERCHE ET DE SUIVI 31

14 ANNEXES (NOTIFICATIONS D'APPROBATION PLAN D'AMENAGEMENT & ET PLAN GESTION QUINQUENNAL 1) 33

1 Introduction

Ce document présente l'UFA 10 047b exploitée par la société PALLISCO, ainsi que son environnement faunique, floristique et socio-économique. Il résume pour le public les dispositions prises par PALLISCO pour assurer la gestion responsable de ce massif forestier.
Ce résumé intègre également les mesures particulières qui permettent de préserver les intérêts des populations riveraines. L'ensemble de ces mesures contribue à garantir le respect des exigences de gestion durable.

2 Présentation de PALLISCO

La société PALLISCO créée en 1972, s'installe dans un premier temps dans le village d'Eboumetoum (région de l'Est, Cameroun) où elle développe un site d'exploitation et une scierie. L'implantation de la société au Cameroun sera suivie en 1996 par la création d'un deuxième site d'exploitation accompagné d'une unité de transformation dans la commune de Mindourou, qui deviendra son seul centre d'activité en 2005 après la restructuration et la fin des activités du site d'Eboumetoum. La volonté de la société à faire évoluer son pôle industriel l'amène à partir de 2006 à construire une chaufferie (chaudière à bois), des cellules de séchage et un atelier de raboterie. En 2002, la société PALLISCO est la première, au Cameroun, à créer une cellule d'aménagement interne avec l'appui technique de l'asbl Nature+ spécialisée en aménagement forestier.
Actuellement, le site industriel et forestier PALLISCO-CIFM comporte les installations suivantes :

- des bureaux administratifs,
- un complexe industriel comprenant deux unités de première transformation (scieries), un atelier de raboterie, quatre cellules de séchage alimentées par une chaudière à bois,
- un service maintenance matériel pour la maintenance des véhicules et des engins forestiers,
- plusieurs bases vies pour loger le personnel : les cadres, les ouvriers et les partenaires,
- une infirmerie,
- un économat,
- un foyer,
- une pépinière d'essences forestières.

La majeure partie de la production forestière de PALLISCO alimente entièrement le complexe industriel de CIFM permettant au groupe PALLISCO-CIFM d'être autosuffisant (pas d'approvisionnement extérieur). Le complexe industriel CIFM propose toute une gamme de produits à destination du marché international du bois :

- première transformation (sciages/débités),
- deuxième transformation (sciages secs),
- troisième transformation (rabotés/profilés).

PALLISCO exporte le reste de sa production en grumes.

L'UFA 10 047b a été attribuée en convention provisoire à la société PALLISCO le 02 janvier 2013 (0001/CPE/MINFOF/02 janvier 2013). Suite à cette attribution, les opérations d'aménagement de l'UFA ont démarré après la tenue de la réunion publique d'information, pour aboutir à la rédaction du plan d'aménagement. Dans le même temps, l'exploitation a été menée dans trois assiettes de coupes (exercices 2013 à 2015) selon le cahier des charges de la convention provisoire.
Avant toute autre chose, les limites de l'UFA ont été matérialisées et validées par le MINFOF. En effet, l'UFA ayant été abandonnée pendant plusieurs années, aucune limite n'était visible et une exploitation illégale se déroulait sur la partie Est de l'UFA, bordée par des villages et forêts communautaires.
Après matérialisation des limites, un inventaire d'aménagement (layonnage et comptage) et

une carte de stratification a été réalisée. L'inventaire a été mené par des équipes de la société PALLISCO, agréée aux inventaires par Arrêté N° 0192/ MINFOF/ du 21 avril 2006.
Ces équipes étaient supervisées techniquement par l'asbl Nature+. La stratification forestière, quant à elle, a été réalisée par l'association APRODER (Action pour la Promotion du Développement Rural) selon les normes de stratification forestière de l'ONADEF et en collaboration avec la Cellule d'Aménagement de PALLISCO. En parallèle, l'étude socio-économique de la zone et l'étude d'impact environnemental et social du projet d'aménagement ont été confiées au bureau JMN Consultant sous la supervision de PALLISCO. Le bureau d'étude Horizon-Vert GIE a réalisé l'inventaire faunique de l'UFA, également sous la supervision de PALLISCO et du WWF.
Le suivi, la coordination, et le traitement des données issues de ces divers travaux et études ont été l'œuvre conjointe de l'asbl Nature+ et de la cellule d'aménagement de la société PALLISCO. Le plan d'aménagement ainsi élaboré et le plan de gestion quinquennal du premier bloc ont été approuvés par le MINFOF respectivement en octobre 2015 et novembre 2016 (justificatifs d'approbation ; ANNEXES).

Ce résumé a pour objectif de publier à destination d'un large public les modalités d'exploitation durable proposées par PALLISCO pour l'UFA 10 047b. Le but de cette gestion forestière combine l'exploitation de bois d'œuvre et la préservation de l'intégrité écologique du massif, tout en permettant aux populations locales des villages riverains de l'UFA de bénéficier des retombées positives de cette gestion responsable et d'exercer leurs droits d'usage légitimes.

3 Présentation de la concession

3.1 Informations administratives

L'UFA 10 047b est située dans le département du Haut-Nyong, à cheval sur les arrondissements de Dja et Messamena. Elle correspond à la concession n°1083 et représente une superficie de 47 241 ha dont 42 200 se trouvent dans l'arrondissement de Dja et 5 041 dans celui de Messamena.

Carte de localisation de l'UFA
L'UFA 10 047b constitue le quatrième massif exploité par la société PALLISCO après les UFA 10 030-31 (PALLISCO), 10 039 (LFM) et 10 041-042-044 (SODETRAN-CAM).

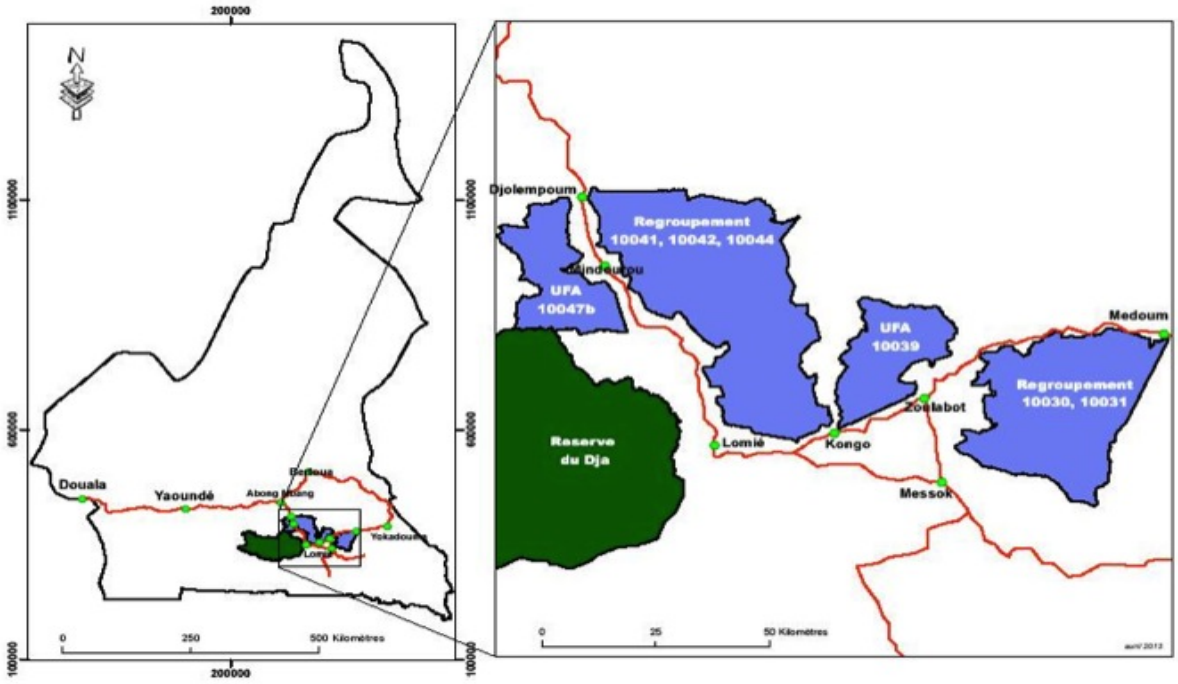

Figure 1 : Carte de localisation de l'UFA 10 047b.

3.2 Relief

Le relief de la région est dominé par le plateau Sud-camerounais d'altitude variant entre 0 et 1000 m. Le relief de l'UFA présente globalement une inclinaison Nord-Sud. L'altitude moyenne est de l'ordre de 650 m dans la portion Sud de l'UFA, tandis qu'elle avoisine 750 m dans la portion Nord. L'UFA est également parsemée de collines dont l'altitude avoisine 850 m.
L'altitude de la zone couverte par l'UFA varie de 640 m à 860 m.

3.3 Climat

Le climat équatorial chaud et humide de la zone est de type guinéen classique à deux saisons de pluies (de mi-mars à juin et de mi-août à mi-novembre), entrecoupées de deux saisons sèches d'intensité inégale (de juin à mi-août et de mi-novembre à mi-mars).

La figure 2 basée sur la moyenne de 30 ans de relevés pluviométriques et de températures (1980-2010) effectués à la station météorologique d'Abong-Mbang, illustre cette situation. Il y apparait que seule la période décembre-février peut être considérée comme réellement sèche. La hauteur annuelle de précipitation est de 1670 mm et la température moyenne annuelle est de 24,2°C.

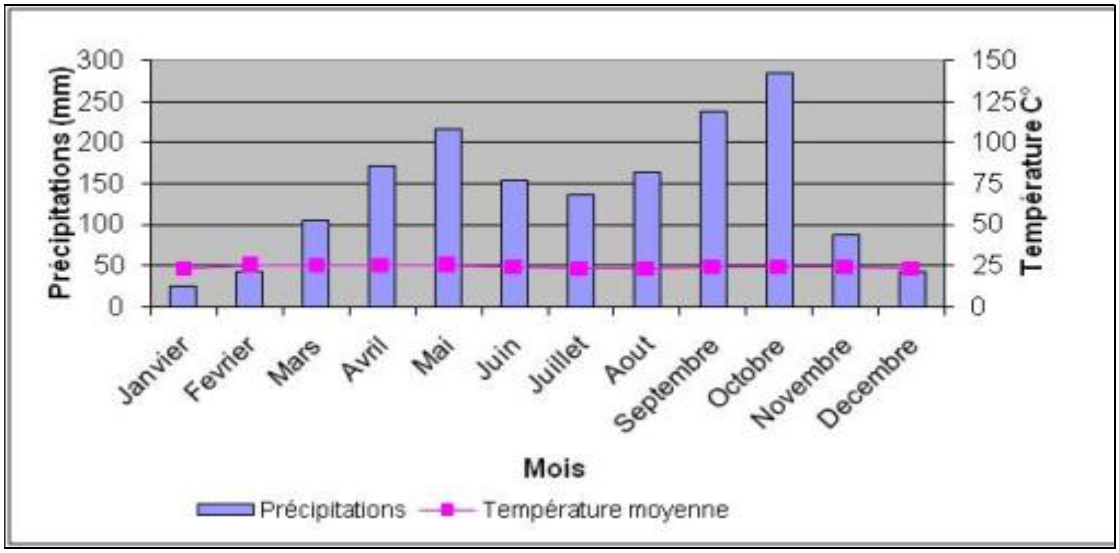

Figure 2 : Diagramme ombrothermique de la région autour de l'UFA 10 047b (MINEPDED, 2010).

3.4 Végétation

La végétation de la zone est composée de forêt de terre ferme de basse et moyenne altitudes du type semi-caducifolié. La localisation de l'UFA à l'intérieur des forêts du Dja explique la présence d'essences caractéristiques des formations sempervirentes et semi-caducifoliées, respectivement :
*Plagiostyles africana (Alomba), Strombosiopsis tetrandra (Mbazoa), Pentaclethra macrophylla (*Mubala*), Santiria trimera (Ebap), Desbordesia glaucescens (Alep) Irvingia gabonensis (Andok), Klainedoxa gabonensis (Eveuss G), Angylocalyx zenkeri (Mbakoa bezombo) et Staudtia kamerunensis (Niové), Petersianthus macrocarpus (Abalé), Celtis adolfi-friderici (Diana parallèle), Pterocarpus soyauxii (*Padouk Rouge*, Piptadeniastrum africanum (Dabema), Blighia*

welwitschii (Awonog), Triplochiton scleroxylon (Ayous), Albizia ferruginea (Iantandza), Anopyxis klaineana (Bodioa).

Au niveau de l'inventaire d'aménagement, la situation du massif en zone de transition est confirmée par l'augmentation de l'abondance des espèces caractéristiques des formations sempervirentes du nord vers le sud de l'UFA.

Par ailleurs, l'UFA 10 047b est secondarisée sur la plupart de sa superficie. Ceci est lié, à l'occupation passée de la zone par l'homme et à l'exploitation antérieure de la forêt, survenue entre 1980-1990 lors des coupes sous licence. L'important réseau d'anciennes pistes parcourant l'UFA témoigne de l'historique d'exploitation de l'UFA. Les essences les plus représentatives de formations secondaires, retrouvées lors de l'inventaire d'aménagement sont : *Alstonia boonei (Emien), Sterculia tragacantha (poré poré), Piptadeniastrum africanum (Dabéma), Macaranga spp (Assas)., Triplochiton scleroxylon (Ayous), Terminalia superba (Fraké), Albizia glaberrina (Essak), Markhamia tomentosa (Angossa), Fernandoa adolfi-friderici (Endjojongui), Discoglypremna caloneura (Dambala), Cleistopholis patens (Avom), Cylicodiscus gabunensis (Okan), Nauclea diderrichii (Bilinga).*

3.5 Faune

Le massif forestier comporte une variété importante d'espèces fauniques :

- Les artiodactyles (Céphalophe, chevrotain, potamochère, etc.) ;
- Primates (gorille, chimpanzé, moustac, cercopithèque) ;
- Les carnivores (mangouste aux pattes noires, civette, etc.) ;
- Pholidotes (pangolins géants et à écailles tricupsides) ;
- Rongeurs (Rat d'émien, écureuil des palmiers, etc.) ;
- etc.

4 Environnement socio-économique

4.1 Introduction

L'environnement socio-économique de la zone a été analysé et décrit dans le cadre de la réalisation des études socio-économiques et d'impact environnemental réalisées par le Cabinet JMN Consultant (en 2014) ainsi que des recherches menées par une étudiante dans le cadre de son travail de fin d'études (Lehnebach 2014) et des diverses informations disponibles au sein de la cellule d'aménagement de PALLISCO (enquêtes individuelles, publiques, recensements démographiques…).

4.2 Caractéristiques démographiques

L'environnement immédiat de l'UFA 10 047b est constitué de 19 villages et 3 hameaux, tous situés dans l'arrondissement du Dja et au sein desquels vit une population estimée à un peu plus de 6 600 personnes, Mindourou compris.
La population riveraine est répartie en approximativement 20 % de Bakas (Diassa, Elandjoh, Menzoh, Mballam, Bitsoumam, Dympam, Etol et Mapela) et 80 % de Bantous, représentés par plusieurs ethnies. Les principales ethnies bantoues sont les Ndjems et les Badjoués, représentant respectivement 40 % et 33 % de la population riveraine totale. En termes de répartition spatiale, les Ndjems occupent le secteur Nord de la zone, s'étendant entre les villages Djolempoum et Nemeyong, tandis que les Badjoués occupent le secteur sud, d'Ampel à Dioula. Les Bakas sont, quant à eux, présents sur l'ensemble de la zone riveraine.
En dehors de ces groupes qu'on peut qualifier d'autochtones, le reste de la population recensée (soit environ 7 % de la population totale) est formée de nombreuses ethnies issues de l'ensemble du Cameroun (Makas, Kakas, Toupouris, Bamilékés, Bassas, Boulou, Ewondo, etc.) et est concentrée à Mindourou. Le monothéisme et le polythéisme sont les deux croyances dominantes des populations riveraines.

4.3 Activités de la population

La majeure partie des activités des populations est consacrée à la chasse, à la cueillette, à la pêche et à l'agriculture. L'agriculture occupe plus de 80 % de la population active. Il s'agit d'une agriculture itinérante sur brûlis. Deux types de cultures sont pratiqués : les cultures de rente, peu développées (cacaoyers dont la plupart sont anciens et quelques plantation de palmier à huile) et les cultures vivrières (manioc, plantain, maïs, macabo). En dehors de celles-ci, quelques cultures maraîchères sont pratiquées (tomate, piment, gombo,..). Quelques arbres fruitiers sont aussi plantés dans les jardins de case (safoutier, manguier, avocatier, agrumes). La force de travail utilisée pour les activités agricoles est traditionnellement et principalement familiale.

La pêche pratiquée de façon artisanale par plus de 70 % des ménages est favorisée par la présence d'un réseau hydrographique dense sur l'ensemble de la zone.
L'élevage extensif d'animaux domestiques (poules, chèvres, moutons, porcs) est observé autour des cases dans la quasi-totalité des villages.
La chasse pratiquée toute l'année reste une activité qui occupe une frange importante de la population, vu l'importance de la viande de brousse dans le régime alimentaire des populations de la zone.
En ce qui concerne les produits forestiers non ligneux, plusieurs espèces forestières font l'objet de collecte.

La grande majorité des activités salariales existantes dans la zone sont liées à l'exploitation forestière à travers la présence des sociétés PALLISCO et CIFM via leurs employés et sous-traitants. A ceux-ci s'ajoutent les employés administratifs des services communaux et administrations décentralisées et quelques commerces dont les plus importants sont les commerces alimentaires et les débits de boissons.

4.4 Structures sociales et infrastructures

Les populations rurales actives dans la zone sont structurées en Groupes d'Initiative Commune (GIC), en tontines et en associations. Toutes ces organisations visent l'amélioration du niveau de vie des populations (santé, éducation, développement agricole, commerce,…etc.).
Aucune ONG reconnue n'est basée dans la zone directement riveraine à l'UFA 10 047b. Par contre, on en trouve une multitude au sein des villes de Lomié et Abong-Mbang, qu'il s'agisse d'ONG locales ou d'antennes décentralisées d'ONG plus importantes. Celles-ci interviennent dans la zone dans la mise en œuvre de projets de développement, généralement en association avec de plus grandes ONG internationales (Plan Cameroon), actives dans le secteur de l'éducation. Le WWF également est présent pour des missions d'éducation et de sensibilisation environnementale ou la mise en œuvre de projets alternatifs au braconnage (élevage, commercialisation de PFNL...), ou pour le compte de bailleurs de fonds tels que l'Union Européenne ou la coopération allemande (GIZ) ou néerlandaise (SNV).
Enfin, il existe des associations, souvent religieuses, qui ne disposent pas du statut d'ONG mais qui interviennent bénévolement dans des projets de développement, à l'image des Frères de la Salle qui favorisent la mise en place de structures scolaires pour les Bakas.

La zone est bien desservie en routes départementales telles que : la route Abong-Mbang – Mindourou – Lomié. Ces axes utilisés par des compagnies de transport, les taxis et les motocyclettes facilitent le déplacement des populations.
La zone est pourvue de nombreuses structures scolaires (de la maternelle au lycée), de centres de santé publics, de marchés de vivres. La société PALLISCO s'implique dans le développement de ces infrastructures par l'intermédiaire de la mise en œuvre de son plan d'action social.

4.5 Conditions de vie des travailleurs

Les sociétés PALLISCO et CIFM emploient près de 530 personnes. La majorité vit au niveau des bases-vie de Mindourou. Ces dernières sont alimentées en électricité par les groupes électrogènes du site industriel.
Les bases vie des travailleurs sont composées des éléments suivants :

- les logements des travailleurs,
- un économat,
- des commodités sanitaires,
- des bornes fontaines (eau potable),
- d'une zone de loisirs (terrains de sport),
- de zone à déchets ménagers,
- de lavoirs,
- de réseau de récupération des eaux usées,
- d'une infirmerie employant 5 infirmiers expérimentés,
- d'un foyer pouvant accueillir 100 personnes.

4.6 Conditions de travail, sécurité et droits des travailleurs

La société PALLISCO respecte les droits des travailleurs, la liberté syndicale et la représentation du personnel. Un service Hygiène – Sécurité – Environnement a vu le jour en 2006 et dispense aux travailleurs des formations en hygiène, en santé, en risques professionnels et en gestion des déchets. Ce service fournit également aux employés les Equipements de Protection Individuels (EPI) adaptés à leur fonction.

5 Etat de la forêt

5.1 Historique

A l'image des autres UFA gérées par la société PALLISCO, le massif de l'UFA 10 047b fait partie du bloc forestier de l'Est Cameroun, extension septentrionale de la forêt dense humide congolaise d'Afrique Centrale. Il s'agit d'une forêt naturelle de type dense humide de transition entre les types semi-décidu et sempervirent. A l'origine, cette forêt est caractérisée par une forte densité d'*Entandrophragma cylindricum* (Sapelli), d'*Erythrophleum sualveolens* (Tali) et de *Terminalia superba* (Fraké). Très peu de *Baillonnella toxisperma* (Moabi), d'*Entandrophragma utile* (Sipo) et de *Milicia excelsa* (Iroko) y sont observés. On remarque par ailleurs que le *Distemonanthus bentamianus* (Movingui) est présent au sein de cette UFA, contrairement au reste du massif géré par PALLISCO.

Avant l'adoption de la nouvelle Loi forestière en 1994, les UFA appartenaient au domaine national de l'Etat. Les populations y exerçaient leurs droits d'usage sur toutes les ressources et l'Etat pouvait y octroyer des titres d'exploitation (notamment des licences) aux exploitants forestiers. Les premiers travaux officiels d'exploitation forestière datent des années 1980 lors de l'attribution à PALLISCO des licences d'exploitation suivantes :

- n°1758 qui couvrait la moitié Nord de l'actuelle UFA 10 047b
- n° 1545 située directement au sud de la licence 1758 et couvrant la moitié sud de l'UFA. Bien que ces licences aient couvert l'ensemble de la superficie de l'UFA, l'entièreté de cette surface n'a pas été exploitée.

Les forêts ont ensuite été réparties en Unités Forestières d'Aménagement dans le plan de zonage du Cameroun forestier méridional par l'Arrêté N°95/678/PM du 18 décembre 1995. En 2006, l'UFA 10 047 a été scindée en UFA 10 047a et 10 047b. La société FIPCAM a conservé l'UFA 10 047a tandis que la société CCIF se vit attribuer l'UFA 10 047b qu'elle abandonna peu de temps plus tard.

5.2 Inventaire d'aménagement

L'inventaire mené dans l'UFA a été la source majeure des données qui ont permis l'élaboration des plans de gestion ainsi que la définition des zones d'affectation et la planification des activités d'exploitation. Les diamètres minima d'exploitation (DME) fixés pour assurer la reconstitution des essences exploitées en sont issus de même que le découpage en blocs de gestion quinquennaux en vue d'assurer une récolte équilibrée en produits ligneux.
Cet inventaire a été réalisé en conformité avec la législation en vigueur avec un taux d'échantillonnage de l'ordre de 1%. Les essences ont été inventoriées à des intensités différentes selon leur diamètre : les tiges d'un diamètre contenu entre 10 et 20 cm ont été relevées sur 2 % de la surface inventoriée tandis que les tiges de diamètre supérieur à 20 cm ont quant à elles été relevées sur l'ensemble des parcelles.

5.3 Résultat de l'inventaire d'aménagement

Les essences inventoriées sont réparties en 5 groupes :
Groupe 1 des « Essences de valeur » : Essences du TOP 50 qui intéressent actuellement le concessionnaire. Le tableau 1 reprend les essences qui ont été portées au groupe 1 au moment de l'inventaires d'aménagement.

Tableau 1 : Liste les essences du groupe 1 recensées dans l'UFA 10 047b

Essence	Essence
Abam à poils rouges	Ilomba
Abam évélé	Iroko
Abam vrai	Kossipo
Acajou de Bassam	Kotibé
Aiélé / Abel	Koto
Alep	Lotofa / Nkanang
Aningré A	Mambodé
Ayous /Obeche	Moabi
Bahia	Movingui
Bété	Mukulungu
Bilinga	Niové
Bongo H (Olon)	Okan
Bossé clair	Onzabili K
Bossé foncé	Onzabili M
Dabéma	Padouk blanc
Dibétou	Padouk rouge
Doussié rouge	Sapelli
Emien	Sipo
Eyong	Tali
Fraké / Limba	Tiama
Fromager / Ceiba	Tiama Congo

Groupe 2 des « Essences complémentaires » : Essences du TOP 50 qui n'ont pas été portées au groupe 1
Groupe 3 des « Essences de promotion » : Essences n'appartenant pas au TOP 50 mais pouvant être potentiellement exploitées par le concessionnaire
Groupe 4 des « Essences spéciales » : Essences pouvant faire l'objet d'une sylviculture spéciale (Ebène)
Groupe 5 dit de « Bourrage » : Essences n'appartenant pas aux 4 autres groupes
Les essences des groupes 4 et 5 ne sont pas exploitées par la société PALLISCO.

Nb : Le TOP 50 est composé des essences les plus commercialisées au Cameroun entre 1996 et 1998.

Tableau 2 : Volumes par groupes d'essences recensées dans l'UFA 10 047b

Groupes	Volume total		Volume exploitable (≥ DME)	
	Volume (m³)	m³/ha	Volume (m³)	m³/ha
1	2.242.792	51,25	1.606.337	36,71
2	22.067	0,50	15.674	0,36
3	3.115.659	71,20	1.710.441	39,09
4	6.561	0,15	353	0,01
5	6.012.470	137,40	2.451.173	56,02
Total	**11.399.549**	**260,51**	**5.783.978**	**132,18**

DME : Diamètre Minimum d'Exploitation

Les effectifs et volumes exploitables (≥ DME, sur 30 ans), issus des inventaires d'aménagement des essences aménagées sur la totalité de l'UFA, sont résumés dans le tableau ci-dessous.

Tableau 3 : Effectifs et volumes exploitables issus des inventaires d'aménagement des essences aménagées dans l'UFA 10 047

N°	Essence	Tiges/ha	Tiges exploitables	Volume exploitable (m³/ha)	Volume exploitable total (m³)	Proportion du volume exploitable total des essences principales (%)
1	Abam à poils rouges	0,08	1.844	0,25	9.073	0.56
2	Abam vrai	0,34	4.349	0,67	20.868	1.29
3	Acajou de Bassam	0,09	304	0,2	2.184	0.14
4	Aiélé / Abel	0,13	1.906	0,43	14.956	0.93
5	Alep	3,35	42.511	7,02	220.817	13.69
6	Aningré A	0,08	1.269	0,21	6.204	0.38
7	Ayous / Obeche	0,8	15.600	4,65	155.687	9.65
8	Bahia	0,11	833	0,25	4.977	0.31
9	Bilinga	0,38	874	0,74	7.725	0.48
10	Bongo H (Olon)	0,34	4.960	0,97	29.185	1.81
11	Bossé clair	0,25	683	0,42	5.304	0.33
12	Bossé foncé	0,4	560	0,55	4.836	0.3
13	Dabéma	1	20.530	4,03	148.036	9.17
14	Dibétou	0,27	881	0,58	8.696	0.54
15	Doussié rouge	0,2	167	0,35	1.269	0.08
16	Emien	2,1	52.455	6,13	222.914	13.82
17	Eyong	0,18	1.847	0,4	10.862	0.67
18	Fraké / Limba	0,87	19.490	3,28	110.007	6.82
19	Ilomba	1,03	11.840	2,52	73.781	4.57
20	Iroko	0,28	1.077	1	13.273	0.82
21	Kotibé	0,81	5.380	0,82	14.269	0.88
22	Koto	0,1	1.702	0,33	11.366	0.7
23	Mambodé	0,07	770	0,13	3.717	0.23
24	Movingui	0,23	5.307	1,05	37.163	2.3
25	Niové	0,54	2.414	0,56	8.421	0.52
26	Onzabili K	0,27	6.543	1,17	46.218	2.86
27	Padouk blanc	0,27	1.381	0,45	6.526	0.4
28	Padouk rouge	1,27	11.563	2,78	65.153	4.04
29	Sipo	0,07	694	0,29	8.490	0.53
30	Tali	0,83	22.482	3,58	143.571	8.9
31	Tiama	0,09	287	0,13	1.790	0.11
Total		**16.83**	**242.503**	**45,94**	**1.417.338**	**87,83**

5.4 Diagnostic général

Près de 88 % du massif est composé de forêts de terre ferme majoritairement de type semi-sempervirent. L'abondance des essences héliophiles et/ou des essences de forêt secondaire, témoigne de la secondarisation du massif. Ces éléments permettent de considérer le massif comme une vieille forêt secondaire.

Malgré l'exploitation passée de l'UFA, celle-ci présente un potentiel économique satisfaisant. Notons cependant que les essences à plus haute valeur économique, exploitées par le concessionnaire (iroko, moabi, etc.) représentent une faible proportion du potentiel exploitable total. En effet, ce potentiel exploitable est principalement formé d'essences de valeur unitaire moindre (ayous, dabéma, okan, tali).

5.5 Les Hautes Valeurs de Conservation (HVC)

Plusieurs types de HVC sont présents au sein des concessions. Ces HVC ont préalablement été identifiées à l'occasion des études menées (inventaire d'aménagement, l'inventaire faune et étude socio-économique, dans le cadre de l'élaboration du plan d'aménagement et ont fait l'objet d'une analyse spécifique en 2016. La majorité de ces HVC sont de type biologique, social et culturel et ont fait l'objet de recommandations de gestion spécifique.
Compte tenu de l'évolution constante de cette thématique, les résultats de ces rapports et les décisions de gestion qui en découlent feront l'objet d'un document de gestion spécifique distinct du plan d'aménagement. Le résumé qui en résultera sera mis à la disposition du public.

6 Objectifs d'aménagement

Le principal objectif d'aménagement alloué à l'UFA est la production de bois d'œuvre tout en assurant une pérennité de la ressource forestière et en maintenant sur le long terme les fonctions écologiques et sociales de la forêt.

Dans le cadre de la politique d'amélioration de l'entreprise, les notions relatives à la gestion durable sont appliquées et résumées en trois points :

- Assurer l'efficacité et la viabilité économique
- Assurer l'intégrité écologique
- Assurer l'équité sociale

7 Aménagement proposé

La concession a été divisée en trois séries (ou affectations). Les interventions de la société et les droits d'usage des populations sont quant à eux adaptés et réglementés en fonction de la série concernée.

- La série de production

L'objectif principal de cette série est la fourniture d'un maximum de volume de bois d'œuvre afin d'alimenter les unités de transformation de la société CIFM partenaire de PALLISCO tout en assurant la pérennité du capital de production.
Le deuxième objectif de cette série est de continuer à offrir aux populations des villages riverains, les autres produits forestiers (faune, produits forestiers non ligneux, etc.) qu'elles ont toujours récoltés pour leur subsistance, notamment dans le cadre de leurs droits d'usage. Il s'agit aussi de maintenir la biodiversité et des conditions de développement propices au maintien et à l'épanouissement de la faune et de la flore.

- La série de conservation

L'objectif principal de cette série est le maintien et la préservation des écosystèmes particuliers et fragiles présents à l'intérieur de la concession (zones humides…).
Le deuxième objectif se résume en la fourniture aux populations des villages riverains, des produits forestiers non ligneux nécessaires à leur subsistance, notamment dans le cadre de leurs droits d'usage, ainsi qu'au maintien de la biodiversité faunique et floristique par l'établissement de zones refuges soustraites de l'exploitation.

- La série de protection

L'objectif principal de la série de protection est la mise en défens d'une portion de la concession afin d'y assurer la complète intégrité, tant du point de vue de la flore que de la faune. Cette protection est totale et toute activité d'exploitation (industrielle comme villageoise) est proscrite. Plus précisément, la série de protection vise à conserver un échantillon représentatif des différents types de végétation présents au sein de la concession en mettant l'accent sur les zones de plus haute valeur biologique (diversité animale et végétale, présence d'espèces rares et/ou endémiques, habitat rare, etc.).
Seules les activités de recherche menées par la société ou ses partenaires y sont autorisées.

Tableau 4 : Répartition en série de l'UFA 10 047b

UFA	SERIE / AFFECTATION			Superficie totale
	PRODUCTION	CONSERVATION	PROTECTION	
10 047b	42.956 ha (90,2%)	3.365 ha (7,1%)	1.286 ha (2,7%)	47. 607 ha

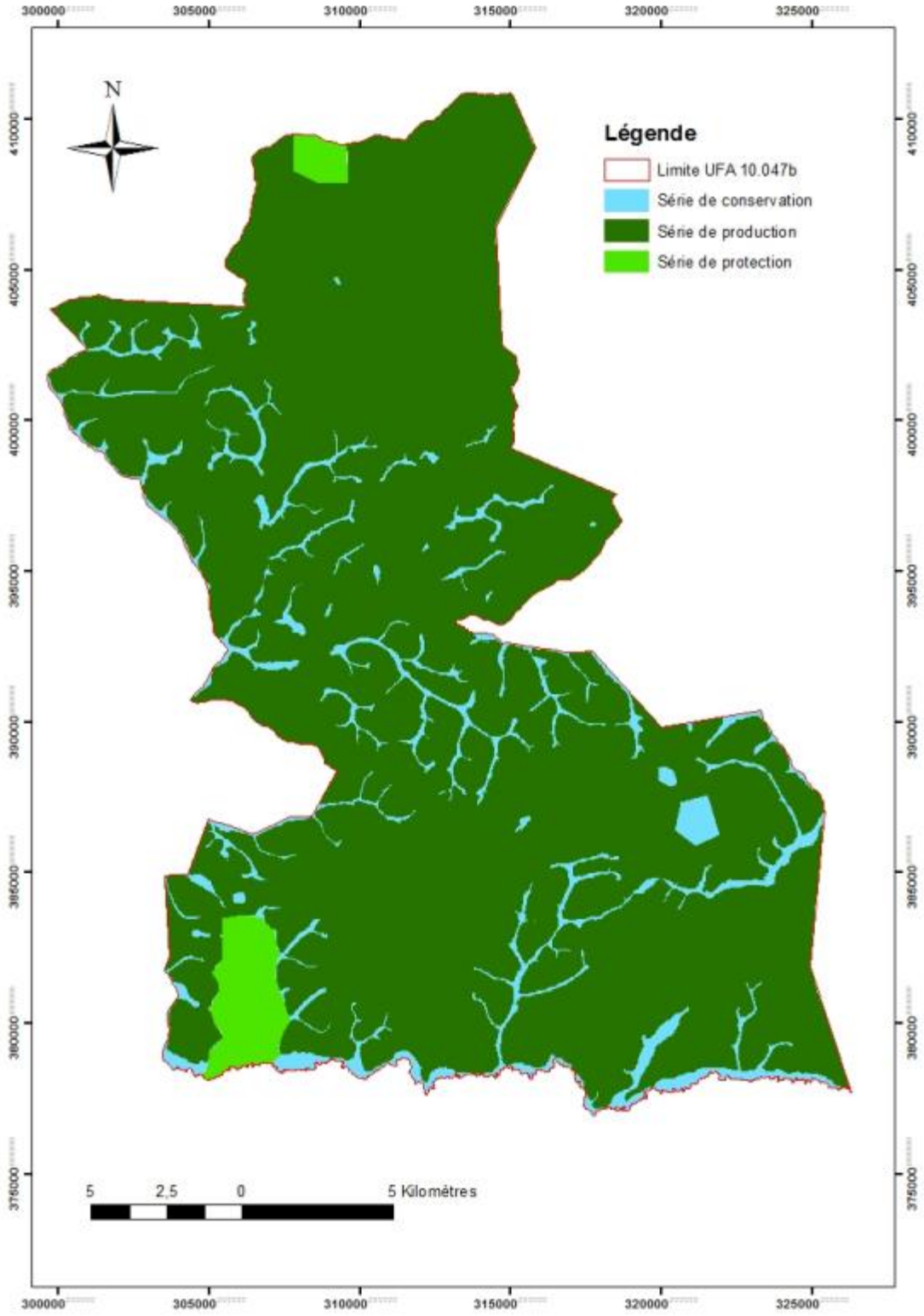

Figure 3 : Carte de répartition des zones de production, de conservation et de protection de l'UFA 10 047b

8 Décisions d'aménagement

8.1 Rotation

Conformément aux normes en vigueur au Cameroun, la rotation retenue dans les plans d'aménagement est de 30 ans.

8.2 Classification des essences

Les essences du TOP 50 inventoriées dans les concessions sont réparties en 3 nouveaux groupes en fonction des orientations de gestion qui leurs seront attribuées.

- Le groupe des essences exclues de l'exploitation

Après analyse des résultats de l'inventaire d'aménagement, toutes les essences représentées par moins de 0,05 tige/ha ont été exclues de l'exploitation. Ainsi, ce sont au total 7 essences principales (sur les 42 inventoriées au sein de la série de production) qui seront exclues de l'exploitation : Abam évélé, Bété, Fromager / Ceiba, Lofota / Nkanang, Mukulungu, Onzabili M et Tiama Congo.

- Le groupe des essences aménagées

Les normes d'aménagement au Cameroun (Arrêté 222) obligent les sociétés à aménager au minimum 20 essences représentant un volume exploitable d'au moins 75 % du volume initial des essences principales et ayant un taux de reconstitution global et individuel supérieur ou égal à 50 %.

- Le groupe des essences complémentaires.

Ce groupe reprend les essences du TOP 50 qui n'appartiennent pas aux deux groupes précédents. On classe également, dans ce groupe, les essences de valeur pour lesquelles une augmentation de 40 cm du diamètre d'abattage par rapport au diamètre légal (DME) ne permet pas d'atteindre une reconstitution de 50%. Ces essences peuvent (selon la législation) être exploitées au DME tout en faisant l'objet de mesures palliatives en cas de mise en exploitation effective.

8.3 Diamètre Minimum d'Aménagement (DMA)

Les diamètres d'aménagement qui ont été augmentés par rapport au DME légal sont présentés en gras dans le tableau 5.

Tableau 5 : Taux de reconstitution (simulation retenue). DME/ADM = DME légal fixé par l'administration ; DME/AME = DME retenu par l'aménagement (≥ DME/ADM).

N°	Essence	DME /ADM	Taux de reconstitution (%)	DME/AME
1	Acajou de Bassam	80	195	80
2	Ayous / Obeche	80	113	**90**
3	Bossé clair	80	125	80
4	Bossé foncé	80	150	80
5	Dibétou	80	87	80
6	Doussié rouge	80	236	80
7	Iroko	100	71	100
8	Kotibé	50	106	50
9	Sipo	80	56	80
10	Tiama	80	82	80
11	Aningré A	60	54	**70**
12	Bahia	60	104	60
13	Bongo H (Olon)	60	54	60
14	Eyong	50	55	50
15	Movingui	60	52	**70**
16	Aiélé / Abel	60	55	60
17	Alep	50	124	**80**
18	Bilinga	80	60	80
19	Dabéma	60	60	**80**
20	Emien	50	603	**80**
21	Fraké / Limba	60	84	**70**
22	Ilomba	60	66	60
23	Koto	60	106	**90**
24	Mambodé	50	71	50
25	Niové	50	103	50
26	Onzabili K	50	56	**60**
27	Padouk blanc	60	132	60
28	Padouk rouge	60	72	60
29	Abam à poils rouges	50	180	**80**
30	Abam vrai	50	68	**60**
31	Tali	50	92	**80**
Total Groupe 1			107	

Il est important de préciser que les taux de reconstitution sont calculés en considérant que l'entièreté des tiges compris dans l'intervalle [DME/AME ; DME/ADM+40[seront exploitées. Dans la réalité, lors de l'exploitation de ces essences, le prélèvement est inférieur aux prévisions issues des calculs d'aménagement. Cet écart est notamment dû aux situations suivantes :

- mauvaise conformation des arbres les rendant impropres à la commercialisation,
- contraintes commerciales (marché du bois), économiques (rendement scierie),
- certaines décisions d'aménagement (zones de conservation, zones de protection, techniques d'exploitation faible impact…).

En réalité, les DME/AME adoptés autorisent des taux de reconstitution supérieurs à ceux annoncés dans le plan d'aménagement.

9 Découpage des UFA

9.1 En blocs quinquennaux

Afin d'assurer un rendement équilibré sur le long terme, l'UFA est divisée en six blocs quinquennaux équi-volumes (écart maximal de 5%). Compte tenu de l'hétérogénéité de la distribution des volumes exploitables au sein des différentes strates forestières définies dans les massifs, les blocs présentent généralement des superficies variables. Chaque bloc est ensuite divisé en cinq assiettes annuelles de coupe équisurfaces (à 5% près)

Tableau 6 : Répartition des blocs quinquennaux au sein de l'UFA 10 047b

Contenance et possibilité	Contenance (ha)	Possibilité (m³)
BLOC 1	7.907	153.640
BLOC 2	7.441	148.177
BLOC 3	7.180	152.013
BLOC 4	5.189	152.155
BLOC 5	6.524	150.815
BLOC 6	8.548	152.427
TOTAL	**42.789**	**909.228**

9.2 En assiettes annuelles de coupe (AAC)

Ces unités de gestion sont soumises à un Plan Annuel d'Opérations (PAO) qui doit être préalablement validé par le MINFOF.
Une assiette de coupe peut être exploitée sur 2 ans maximum.

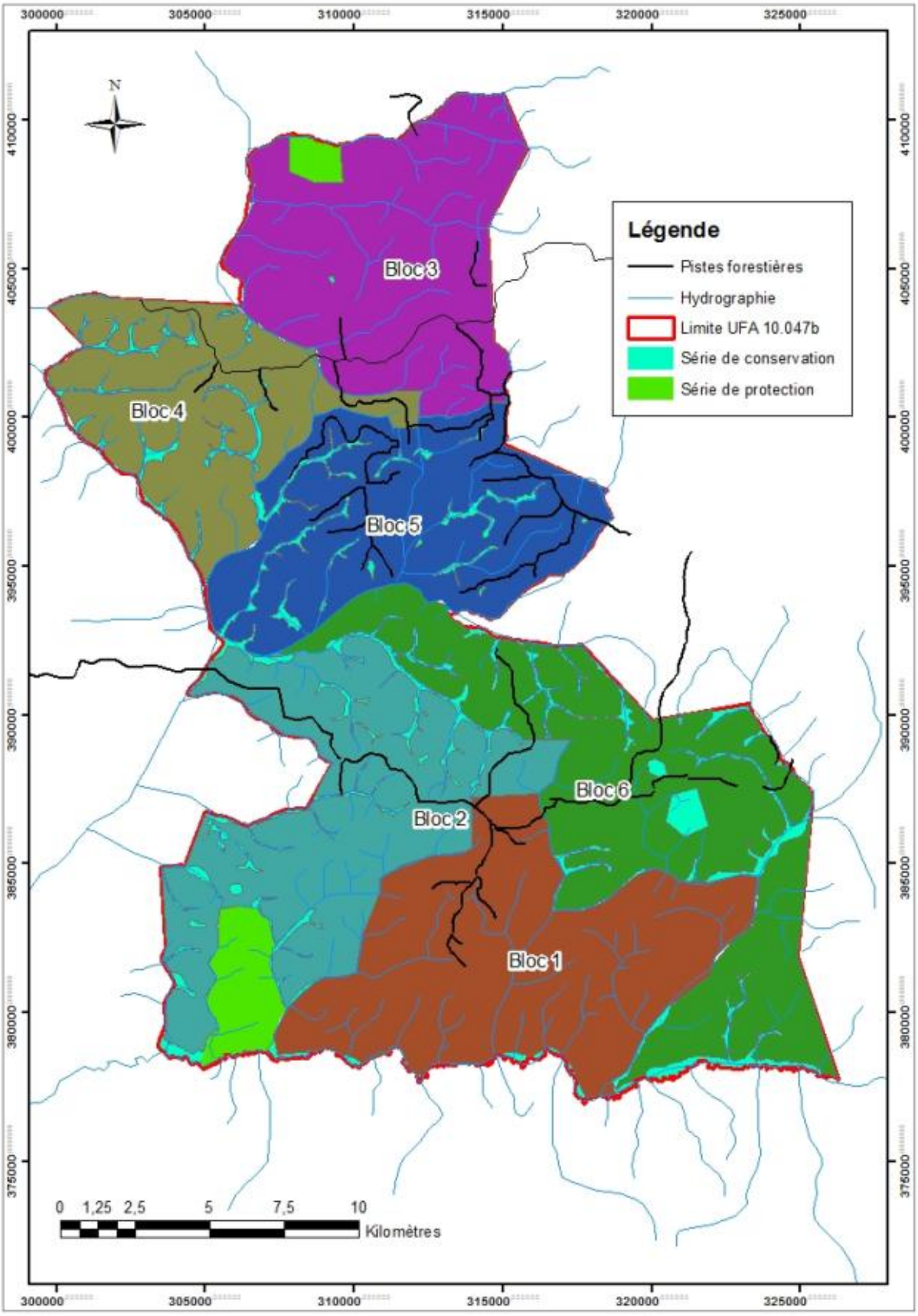

Figure 4 : Cartes de localisation des blocs quinquennaux de l'UFA 10 047b

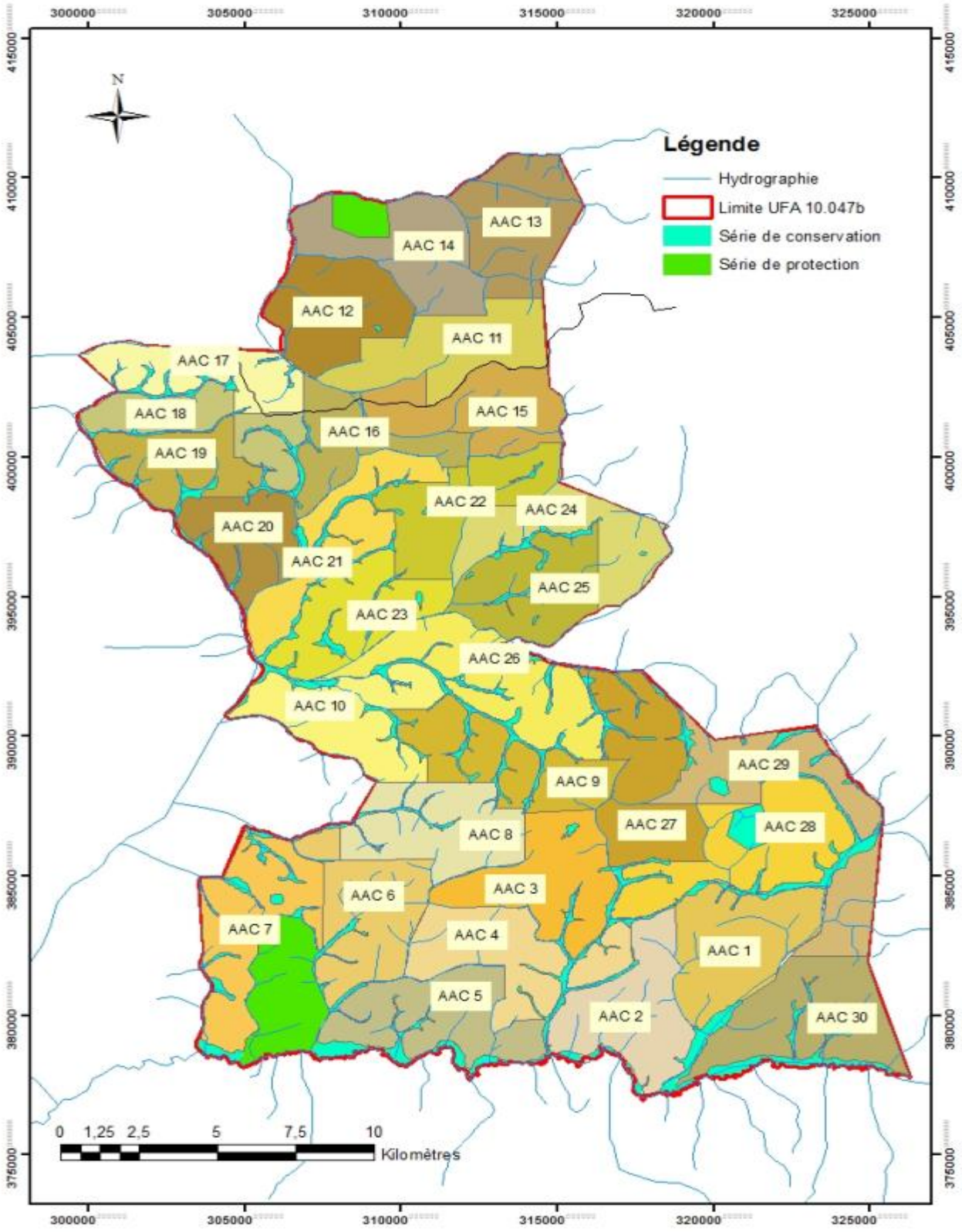

Figure 5 : Cartes de localisation des Assiettes Annuelles de Coupe (AAC) de l'UFA 10 047b

L'ensemble des décisions d'aménagement prises par PALLISCO au sein de l'UFA (parcellaire, définition de série de protection, augmentation des diamètres d'abattage, mise en œuvre de méthode d'exploitation à faible impact…) diminue les surfaces et les volumes effectivement exploitables alors que la redevance forestière annuelle (RFA) est maintenue sur la surface initiale de toute l'UFA.

10 Organisation des opérations d'exploitation forestière

Les opérations d'exploitation forestière ont pour objectif de récolter les arbres matures identifiés par les équipes d'inventaire et de triage-pistage en minimisant le plus possible les impacts sur la forêt.
L'ensemble de ces opérations et le savoir faire de l'entreprise font l'objet d'un manuel d'exploitation forestière dont la mise en œuvre sur le terrain est régulièrement vérifiée.

- Identification et inventaire de la ressource exploitable

Des équipes spécialisées sont chargées de l'inventaire qui est réalisé au cours de l'année précédant l'exploitation de l'AAC. Toutes les espèces exploitées ou qui pourraient faire l'objet d'une exploitation sont identifiées, mesurées et cartographiées sur des fiches d'inventaire, à partir des DMA définis dans le cadre du plan d'aménagement. Le réseau hydrographique, les éléments topographiques ainsi que les pistes villageoises, les champs de cultures vivrières, les sites sacrés et les campements de chasse et pêche sont également relevés.
Le traitement des données d'inventaire permet l'élaboration du dossier de demande du PAO (Permis Annuel d'Opérations) qui doit être validé par le MINFOF avant la mise en exploitation.
Quelques mois avant le passage de l'exploitation, un inventaire de « sortie de pieds/triage-pistage » est réalisé. Cet inventaire a pour objectif d'identifier sur le terrain toutes les tiges qui seront effectivement exploitées et de matérialiser sur le terrain les pistes d'accès à ces tiges.

- Exploitation au DMA

Pour assurer la reconstitution de la ressource, il est fondamental que l'exploitation respecte les diamètres de coupe fixés dans les plans d'aménagement. L'augmentation des DME/ADM aux DME/AME ainsi que le délaissement d'une fraction des arbres exploitables permettent de maintenir sur pied un certain nombre de semenciers qui pourront assurer la régénération des espèces au sein du massif.

- Exploitation à Faible Impact (EFI)

Au moment de l'exploitation, les tiges d'avenir sont identifiées et préservées par l'utilisation de techniques d'exploitation à faible impact (marquage des arbres d'avenir et préservation des semenciers). D'autres techniques permettent de réduire les impacts des activités sur l'environnement : abattage contrôlé, planification du débardage,…etc.

- Suivi et cartographie de l'exploitation

Chaque étape est suivie par les responsables de cartographie et d'exploitation. Les tiges inventoriées sont numérisées et encodées dans un logiciel de spatialisation pour la production des cartes, véritables outils de planification et de suivi.
Ces données sont ensuite récupérées et traitées dans un tableur afin de produire les demandes de PAO.
Au niveau du bureau d'exploitation, chaque tige exploitée et ses caractéristiques (numéro administratif, longueur et volume) sont encodées dans la base de données du logiciel de traçabilité. Cette base de données permet la production automatisée d'une série de tableaux. Ceux-ci sont à la base du suivi de l'évolution de l'exploitation et garantissent la qualité et la traçabilité du travail.
L'ensemble des étapes de l'exploitation est ainsi géré de manière rigoureuse et les résultats obtenus ont permis à la société PALLISCO d'obtenir le label de certification OLB pour cette UFA, qui assure d'une part la légalité du bois et d'autre part la traçabilité depuis la forêt jusqu'à la première transformation.

- Suivi et évaluation des activités forestières

Un programme spécifique de suivi et d'évaluation des activités forestières est en place à PALLISCO. Ce programme agit sur plusieurs volets :

- Le contrôle de la mise en application du manuel d'exploitation forestière et du respect de ses consignes,
- Le contrôle et le suivi du rendement de l'exploitation,
- Le contrôle et le suivi de la traçabilité,
- Le suivi de l'évolution des populations fauniques,
- La surveillance des UFA afin d'éviter toute activité illégale.

Les résultats de ces suivis sont pris en considération dans la politique évolutive d'amélioration continue et sont conservés en interne pour la mise à jour des procédures et la révision des plans de gestion.

11 Programme de protection de l'environnement

PALLISCO a décidé de renforcer les mesures environnementales par la création d'une politique environnementale (avril 2006). Les mesures de protection de l'environnement tiennent compte des NIMF (Normes d'Intervention en Milieu Forestier) et des observations/recommandations qui ont été émises à l'issue de l'audit industriel du site industriel (2008). Dans ce cadre, plusieurs volets d'actions ont été élaborés. De plus, l'étude d'impact environnemental et social de l'UFA a été réalisée et validée par l'administration, donnant lieu en mai 2015 à l'attribution du certificat de conformité environnementale.

11.1 Lutte contre l'érosion

L'érosion pouvant résulter de l'exploitation survient en milieu accidenté en présence d'une pente importante. Pour cela, toute exploitation est proscrite au niveau des pentes supérieures à 50 %. Une bande de forêt de 30 m de largeur, interdite à l'exploitation, est laissée de part et d'autre des cours d'eau et des plans d'eau. De plus, pour réduire l'érosion due à la mise en place des pistes forestières, ces dernières suivent tant que possible les lignes de crête et évitent les cours d'eau et les marécages. Des fossés de détournement des eaux de ruissellement sont installés à intervalles réguliers pour les évacuer dans les zones de végétation tout en restant hors des zones de conservation.

11.2 Protection contre le feu

En milieu forestier dense humide, il est improbable voire impossible qu'un feu de brousse puisse se déclencher, s'étendre et envahir l'UFA, du fait de l'humidité qui y règne. Les risques de voir apparaître un tel phénomène sont donc quasi nuls.

11.3 Signalisation et matérialisation des limites des UFA

Afin de garantir l'intégrité de la concession forestière, ses limites ont été matérialisées sur le terrain et sont rafraîchies conformément à la réglementation en vigueur. Les limites naturelles (cours d'eau) ont été identifiées par marquage à la peinture rouge des arbres environnants. Les limites artificielles (droite reliant un point à un autre) ont été tracées par l'ouverture d'un layon de 5 m de largeur défriché au sol, où toutes les tiges d'un diamètre inférieur ou égal à 15 cm ont été éliminées à l'exception des espèces de valeur. Les arbres de bonne dimension qui s'y trouvent sont également badigeonnés à la peinture rouge.

11.4 Protection contre la pollution

La société PALLISCO a mis en place une politique de lutte contre la pollution.

- Les déchets

Depuis 2004, différentes mesures ont été mises en œuvre notamment la récupération des huiles usagées, des hydrocarbures et des batteries et leur traitement par différentes sociétés agréées. Un bâtiment de stockage et de triage sélectif des déchets industriels est disponible, ici sont stockés tous les déchets produits par types, lesquels sont récupérés par les sociétés agréées et respectueuses des exigences réglementaires.

- Les produits chimiques

Des lieux de stockage sécurisés pour les produits chimiques sont installés sur les sites d'activités (scierie, garage, chantier forêt…). Le traitement chimique des bois en forêt est interdit. Les contenants vides sont récupérés.

- L'hygiène

Des lavoirs sont installés au niveau du camp des ouvriers et le système d'évacuation des eaux usées a été amélioré. Le ramassage et le dépôt des ordures ménagères sont organisés dans les camps des travailleurs.

11.5 Protection de la faune

La principale source de risques pour la faune du massif forestier est l'ouverture des routes forestières qui en facilitent l'accès aux potentiels braconniers. Afin d'éviter les effets néfastes de l'exploitation, plusieurs actions sont entreprises par PALLISCO.

a) Au niveau de l'UFA :
- Le placement d'une barrière amovible métallique, fermée à l'aide d'un cadenas, contrôlée par des gardiens, sur les pistes d'accès à la concession ;
- le blocage des pistes secondaires à l'intérieur de la concession à la fin de l'exploitation de chaque AAC (mise en place de fossés et de monticules de terre au bulldozer, barrages à l'aide de grumes) ;
- Appui du MINFOF pour l'organisation des opérations de lutte anti-braconnage dans les UFA.

b) En ce qui concerne le personnel de PALLISCO et CIFM, plusieurs dispositions ont été prises pour éviter le braconnage, le transport de viande et des chasseurs ainsi que du matériel de chasse. La consommation de viande de brousse est proscrite. Comme dispositions, on peut citer entre autres :
- la fourniture d'alternatives à la viande de brousse grâce à l'économat (créé en 2007) du site industriel (accès limité au personnel de l'entreprise, à leurs familles et aux sous-traitants) ;
- la sensibilisation du personnel sur la législation en matière de chasse et sur les animaux protégés ;
- la spécification dans le règlement intérieur et chartes de logement de la société de l'interdiction aux employés de toute activité facilitatrice ou incitatrice vis-à-vis du braconnage durant les heures de travail et au sein des structures de l'entreprise (chasse, transport de chasseurs, d'armes ou de gibier et achat de gibier, consommation des animaux de classe A et B) ;
- l'installation de postes de contrôle avec gardiens aux entrées du site industriel.

c) Enfin, des mesures de conservation sont également prises par la mise en place et la sécurisation des séries de protection ainsi que par la réalisation d'un suivi permanent de l'évolution de la faune dans les concessions.

11.6 Limitation des dégâts d'exploitation

La société PALLISCO utilise depuis 1999 les techniques d'exploitation à faible impact qui sont appliquées sur le terrain par la planification du réseau routier, l'ouverture de routes de dimension adaptée à leur utilisation, l'ouverture raisonnée des parcs de stockage, l'abattage

contrôlé, la planification des débardages ainsi que le marquage et la préservation des tiges d'avenir.
Des formations par des experts internationaux sont dispensées aux ouvriers afin de maintenir la qualité du travail effectué. L'ensemble de ces activités font l'objet de procédures précises de mise en œuvre et leur application est régulièrement contrôlée par la société et favorisée par l'octroi de primes de qualité à chaque étape des activités d'exploitation.

L'ensemble des impacts environnementaux est régulièrement évalué par la société et l'amélioration des systèmes en place occupe une place prioritaire dans le programme de gestion durable de PALLISCO.

12 Programme social

Ce programme est basé sur la mise en œuvre de la politique sociale de l'entreprise. Par ailleurs, les résultats des études socio-économiques et d'impact environnemental et social réalisées en 2014 ont été intégrés dans le plan de gestion sociale permettant une meilleure application de cette politique. Celui-ci contribue à l'amélioration du cadre de travail et de vie des employés et leurs familles, ainsi qu'au développement socio-économique des communautés qui vivent aux alentours ou à l'intérieur des UFA (peuples autochtones).

12.1 Les employés

- Leurs droits

PALLISCO assure à chacun de ses employés et à leurs ayants droits (famille légalement reconnue) des conditions de logement décentes dans un environnement sain (latrines, douches, lavoirs, eau, électricité). Chaque salarié dispose d'un contrat de travail et bénéficie d'une couverture sociale. Les employés syndiqués se réunissent librement dans une salle mise à leur disposition par la société.

- Leur sécurité

Les employés sont régulièrement sensibilisés aux risques professionnels par le service Hygiène, Sécurité et Environnement (HSE) qui leur fournit l'ensemble des Equipements de Protection Individuel (EPI) adaptés à leur poste de travail dans l'entreprise.

Photo : Abatteur travaillant avec ses Equipements de Protection Individuelle

- Leur santé

Une infirmerie permanente avec équipement médical adapté accueille gratuitement les salariés et leurs familles ; une ambulance assure les évacuations sanitaires.
Une politique de lutte contre le VIH-SIDA a été mise en place en 2007, prévoyant notamment de faciliter la prise en charge thérapeutique des personnes infectées.
Des campagnes de sensibilisation réalisées en partenariat avec le GFBC (groupement de la filière bois du Cameroun) sont menées auprès des employés et leurs familles sur la problématique du VIH-SIDA. Des tests de dépistage gratuits et anonymes sont proposés.

- Leur formation

Un programme de formation a été mis en place dans l'entreprise depuis 1999 et est suivi et mis à jour annuellement. La société encourage les promotions internes par la formation et le recyclage des employés.
Parmi les formations externes les plus récurrentes on peut citer :

- l'exploitation à faible impact (EFI),
- la lutte incendie,
- la sécurité,
- etc.

- Leur information

Un journal interne permet la libre expression des salariés. Cet outil de communication permet à la direction d'apporter des informations sur la vie de l'entreprise et sur sa contribution (Redevance Forestière Annuelle) aux populations locales.
Une large diffusion par affichage des notes de services, des règlements, des partenariats et des posters d'information est faite sur différents thèmes (faune, sécurité, VIH-SIDA, etc.).

12.2 Les populations riveraines

- Leur implication dans les bénéfices de l'exploitation forestière

La participation la plus importante aux bénéfices de l'exploitation découle de la redevance forestière dont une partie est allouée à la municipalité suivant la législation en vigueur.
La politique de recrutement de la société donne, à qualification égale, la priorité aux populations locales.
De nombreuses retombées indirectes sont observées : l'entretien permanent des infrastructures routières, le développement d'activités connexes, l'amélioration des connaissances pour la gestion des ressources forestières dont les produits forestiers non ligneux (PFNL) et de la législation forestière en vigueur.

- La communication et la sensibilisation aux notions d'aménagement et de gestion durable

PALLISCO organise des réunions de concertation et d'information régulière avec les acteurs locaux. Au cours de ces réunions, la société vulgarise auprès des populations locales les plans de coupe, les cartes d'exploitation et les résultats des différentes études menées au sein des concessions. Les notions de gestion durable sont également abordées avec les acteurs locaux et leur implication dans ce processus est encouragée. PALLISCO sensibilise les populations sur les pratiques d'exploitation illégales du bois et le braconnage. De plus, l'entreprise informe (par le biais du journal «Les échos de la forêt») les populations sur les zones d'exploitation, les montants des RFA payés, des réalisations sociales et des procédures internes et externes les concernant.

- La mise en place d'un cadre de concertation : Comités Paysans Forêts (CPF)

Afin d'assurer une bonne relation entre l'entreprise et les populations riveraines, PALLISCO a lancé un programme d'appui à la mise en place de structures organisationnelles en vue de définir des interlocuteurs privilégiés et représentatifs de toute la communauté. La société veille également au bon fonctionnement de ces structures et à la mise en place d'un mécanisme

participatif efficace de gestion des conflits. Cette représentation assure à l'entreprise une parfaite relation, notamment avec les peuples autochtones et les groupes minoritaires.

- Les réalisations

PALLISCO appuie les villages riverains dans l'amélioration de cases, la réfection et construction de salles de classe munis de matériels appropriés, la réalisation de dons en produits bois et matériel de santé, et effectue divers autres appuis selon les besoins des communautés et les moyens de l'entreprise.

L'ensemble des impacts sociaux est régulièrement évalué par la société et l'amélioration des systèmes en place occupe une place prioritaire dans le programme de gestion durable de PALLISCO.

13 Activités de recherche et de suivi

Très peu de connaissances sur la dynamique forestière et sur la valeur économique de certaines ressources sont aujourd'hui disponibles. Pour pallier ces insuffisances, des activités de recherche sont entreprises depuis 2002 dans deux domaines importants : la flore et la faune.

13.1 Etude de la dynamique de croissance de la forêt aménagée

Afin de prévoir l'évolution de la ressource forestière, il est nécessaire de connaitre son rythme de croissance. Or, les données écologiques, telles que le rythme annuel d'accroissement, restent très lacunaires pour nombre d'essences commerciales (les accroissements utilisés étant issus d'études à grande échelle et n'étant pas toujours pertinents à l'échelle locale).
C'est pourquoi la société PALLISCO a, dans le cadre d'une convention de recherche passée avec l'asbl Nature+ et Gembloux Agro-Bio Tech, mis en place un dispositif de suivi de la croissance d'espèces commerciales. Ces dispositifs sont intégrés au sein du réseau DYNAFFOR (http://www.dynaffor.org/). Ce dispositif consiste en un circuit de suivi d'un nombre défini de sujets d'essences cibles.

13.2 Pépinières et reboisements

Deux pépinières sont installées au sein de la société, dont une au niveau de la base de Mindourou, d'une capacité de production de 20.000 plants et la seconde se trouve dans l'UFA 10.030, au niveau du camp provisoire de Makalaya. La capacité totale de ces deux pépinières atteint 40.000 plants. Ces pépinières sont approvisionnées à partir de graines provenant de semenciers de qualité. Des dispositifs de multiplication végétative de l'ayous (parc à clones et bacs de bouturage) viennent également renforcer la production des pépinières. Ces pépinières sont alimentées par la collecte de graines réalisée en forêts par les équipes du volet recherche et reboisement de la société. Les plants ainsi produits sont destinés à alimenter les travaux de reboisement en essences exploitées déficitaires en régénération.

Le programme de production de plants et de reboisement sera étendu à l'UFA 10 047b, au regard des décisions d'exploitation. Ces activités, sont réalisées en partenariat avec l'asbl Nature+ qui effectue le suivi scientifique et technique de celles-ci ainsi que des missions régulières de formation et recyclage à l'attention du personnel impliqué.
Dans le cadre de sa gestion des autres massifs exploités, la société PALLISCO a mis sur pied une équipe d'une dizaine de personnes qui effectuent des travaux de reboisement à hauteur de plus de 10.000 plants introduits par an. Ces reboisements qui sont effectués, selon le tempérament des essences concernées, en trouées d'abattage ou en parcelles installées en zones dégradées seront élargis à l'UFA 10 047b au regard des essences exploitées présentant un déficit de régénération, tel que mentionné plus haut.

13.3 Suivi de l'évolution des populations fauniques

Un inventaire faunique a été réalisé préalablement à l'aménagement de la concession.
Le suivi des populations fauniques est quant à lui réalisé de différentes manières par les équipes d'inventaire d'exploitation qui effectuent le recensement d'espèces cibles

(gorilles, chimpanzés et éléphants) par le biais d'une fiche prévue à cet effet qui est ensuite transmise au volet en charge du suivi de la faune et des activités illégales ;
Cette dernière est appuyée depuis 2008 par la Zoological Society of London (ZSL partenaire de PALLISCO) dans le cadre du projet « Wildlife Wood Project». Les objectifs de ce projet sont d'une part la mise en place de dispositifs d'inventaires/recensements faunistiques pour le suivi de l'évolution des abondances faunistiques au sein des concessions et d'autre part l'identification d'espèces ou groupe d'espèces bio indicatrices pour le suivi des populations animales.

14 ANNEXES (NOTIFICATIONS D'APPROBATION PLAN D'AMENAGEMENT ET PLAN GESTION QUINQUENNAL 1)

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix-Travail-Patrie
.....
MINISTERE DES FORETS ET DE LA FAUNE
.....
SECRETARIAT GENERAL
.....
DIRECTION DES FORETS
.....

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace-Work-Fatherland
.....
MINISTRY OF FORESTRY AND WILDLIFE
.....
SECRETARIAT GENERAL
.....
DEPARTMENT OF FORESTRY
.....

BP : 34430
Yaoundé
Tél: 2 22 23 92 28
Site web: www.minfof.gov.org

4199

N°_____/L/*MINFOF/SG/DF/SDIAF/SA/ASO*

Yaoundé, le 17 NOV. 2016

LE MINISTRE
A

MONSIEUR LE DIRECTEUR GENERAL DE PALLISCO
BP 394 Douala

Réf.: VLN°561/Ex2016/PL. du 19 octobre 2016

Objet : ***Approbation du Plan de Gestion Quinquennal de l'UFE 1 de l'UFA 10 047 B***

Monsieur le Directeur Général,

Comme suite à votre lettre citée en référence, relative à l'objet susvisé,

J'ai l'honneur de vous faire connaître que le Plan de Gestion Quinquennal de l'UFE 1 de l'UFA 10 047 B a été jugé conforme aux normes exigées par la réglementation en vigueur. Il reçoit de ce fait l'approbation de mon Département Ministériel.

Vous voudrez bien me soumettre annuellement pour approbation, le Plan Annuel d'Opération, préalablement à l'exploitation de chaque assiette de coupe.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur Général, l'expression de ma considération distinguée./-

RÉPUBLIQUE DU CAMEROUN Republic of Cameroon
Le Ministre The Minister
MINISTÈRE DES FORÊTS ET DE LA FAUNE Ministry of Forestry and Wildlife

Ngole Philip Ngwese

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix-Travail-Patrie
.....
MINISTERE DES FORETS ET DE LA FAUNE
.....
SECRETARIAT GENERAL
.....
DIRECTION DES FORETS
.....

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace-Work-Fatherland
.....
MINISTRY OF FORESTRY AND WILDLIFE
.....
SECRETARIAT GENERAL
.....
DEPARTMENT OF FORESTRY
.....

N° 5043/MINFOF/SG/DF/SDIAF/SA

Yaoundé, le 26 OCT 2015

LE MINISTRE

A
Monsieur le Directeur Général de la Société
Forestière PALLISCO Sarl
BP 394, Douala- Cameroun

Réf : 300 DLA LD 2015 du 24 juillet 2015

Objet : Notification d'approbation du plan d'aménagement de l'UFA 10 047 b (Concession 1083).

Monsieur le Directeur Général,

Comme suite aux travaux du Comité Interministériel d'approbation des plans d'aménagement, tenus le 07 octobre 2015 dans mon Département Ministériel,

J'ai l'honneur de vous faire connaître que le plan d'aménagement de votre concession forestière N°1083 (UFA 10 047 b) a été jugé conforme aux normes en vigueur et approuvé.

Toutefois, il convient de vous rappeler que l'exploitation de votre forêt se fera désormais, conformément aux prescriptions dudit plan, notamment le respect des essences non autorisées à l'exploitation, des diamètres d'exploitabilité aménagement (DMA) et du nouveau parcellaire.

Ce faisant, je vous demande d'élaborer et de déposer dans mes services pour approbation, le plan quinquennal de gestion de la première Unité Forestière d'Exploitation.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur Général, les assurances de ma considération distinguée./-

REPUBLIQUE DU CAMEROUN Republic of Cameroon
Le Ministre The Minister
Ministry of Forestry and Wildlife MINISTERE DES FORETS ET DE LA FAUNE

Ngole Philip Ngwese